CENTRE-VAL DE LOIRE

La part de sortants précoces des systèmes de formation en Centre-Val de Loire baisse sur la décennie mais reste élevée

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 148 • Novembre 2026



En Centre-Val de Loire, 23 000 jeunes âgés de 16 à 24 ans sont en sortie précoce des systèmes de formation en 2023. Ces sortants précoces représentent 9,1 % de cette tranche d'âge, soit le taux le plus élevé des régions de France métropolitaine, après les Hauts-de-France. Dans la région, la part des sortants précoces est en moyenne plus élevée dans les territoires ruraux. Elle augmente avec l'âge. Les hommes et les immigrés sont plus fréquemment concernés. L'environnement familial ainsi que le territoire de résidence peuvent accroître le risque de sortie précoce. Sur le marché du travail, l'absence de diplôme constitue un frein à l'insertion professionnelle. Les sortants précoces sont autant inactifs ou chômeurs qu'en emploi.

La réduction des sorties précoces des systèmes de formation figure parmi les enjeux prioritaires au niveau européen pour une économie durable, intelligente et inclusive, pour lequel l'Europe s'est fixé un objectif inférieur à 9 % d'ici à 2030 parmi les 18-24 ans. Fixé à 9,5 % en France, cet objectif a été atteint et même dépassé en 2023 (8,2 % dans cette tranche d'âge).

Au sens de l'union européenne, un sortant précoce est un jeune âgé de 18 à 24 ans qui n'étudie plus, qui ne détient pas de diplôme du second cycle et qui n'a suivi aucune action d'enseignement ou de formation au cours des quatre semaines précédant la date d'observation de l'étude.

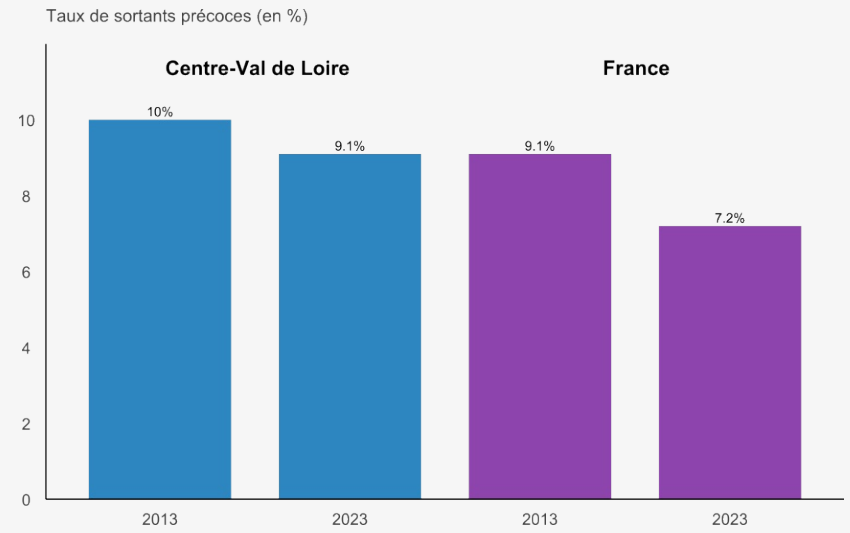
Dans cette étude, l'élargissement de la tranche d'âge aux 16-24 ans permet de prendre en compte les jeunes de 16 et 17 ans. Ce public est ciblé par la Loi pour une école de la confiance votée en 2019, instaurant une obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans. Cette mesure vise à lutter contre les sorties prématurées en garantissant que chaque jeune poursuive une formation, des études ou un parcours d'insertion jusqu'à sa majorité.

Plus de 9 % des 16-24 ans sont sortants précoces

En 2023, 23 000 jeunes âgés de 16 à 24 ans sont **sortants précoces** des systèmes de formation en Centre-Val de Loire. Ils représentent 9,1 % des jeunes de cette tranche d'âge. La part des sortants précoces est plus élevée dans la région qu'au niveau national (7,2 % en France métropolitaine) ▸**figure 1**.

Parmi les régions métropolitaines, le Centre-Val de Loire détient l'une des parts de sortants précoces la plus élevée. La région se classe au 12e rang sur 13, derrière la Corse (8,9 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (8,5 %), mais devant les

▸ 1. Part des sorants précoces en 2013 et 2023



Champ : Jeunes âgés de 16 à 24 ans en France métropolitaine.
Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2023 (exploitations complémentaires).

En partenariat avec :

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Hauts-de-France (9,5 %). Ce positionnement s'explique en partie par une offre de formations de l'enseignement supérieur moins diversifiée que dans d'autres régions. Par exemple, la région ne dispose pas de certaines formations attractives ou fortement sélectives (écoles d'ingénieurs spécialisées, instituts d'études politiques, etc.). Une plus grande part des jeunes, en particulier des femmes, quitte la région pour poursuivre leurs études post-bac [Goupil et al., 2025], réduisant d'autant le nombre de jeunes présents sur le territoire. Ce phénomène engendre une hausse de la proportion de sortants précoces dans la région.

Parmi les 23 000 sortants précoces en région, 2 900 sont âgés de 16 ou 17 ans. La part des sortants précoces dans cette tranche d'âge est également plus élevée dans la région qu'au niveau national (5,3 % contre 4,4 % en France métropolitaine).

En lien avec les politiques publiques volontaristes pour limiter les sorties précoces, la part des sortants précoces en Centre-Val de Loire a diminué de 0,9 point entre 2013 et 2023 dans la tranche d'âge des 16-24 ans. Cette baisse reste néanmoins inférieure à celle observée en France métropolitaine (-1,9 point). La part des sortants précoces a en revanche augmenté parmi les 16-17 ans dans la région (+0,8 point) alors qu'elle a stagné en France métropolitaine.

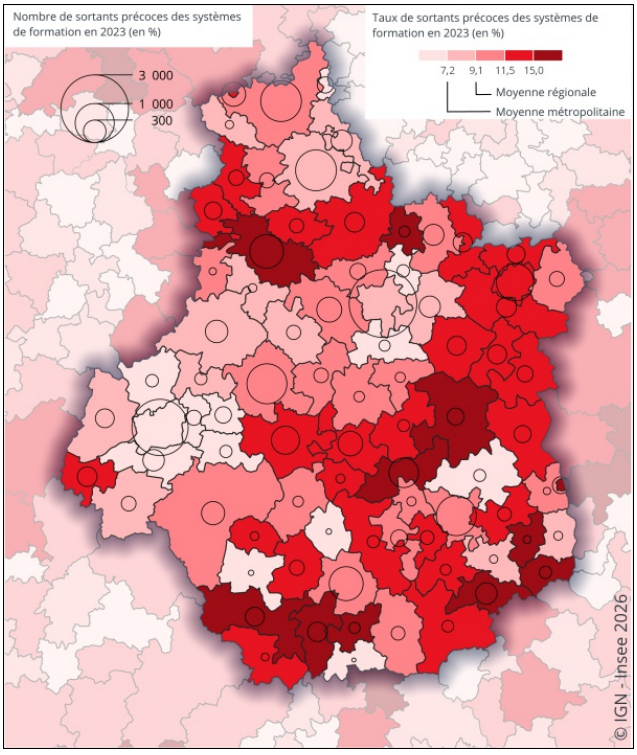
Une part plus importante de sortants précoces dans les zones rurales

La part des jeunes sortis précocement des systèmes de formation varie fortement selon les territoires. L'Indre-et-Loire se distingue avec une proportion de sortants précoces (5,6 %) inférieure au niveau de la France métropolitaine (7,2 %) ; ce qui place le département au 8e rang de ceux aux taux les plus bas. Cette proportion est nettement supérieure dans les autres départements qui se situent tous dans le dernier tiers du classement national. Dans le Loiret, 9,3 % des 16-24 ans sont sortants précoces. Cette proportion dépasse 10 % dans les quatre autres départements (10,3 % en Eure-et-Loir, 10,6 % dans le Loir-et-Cher et 12,1 % dans l'Indre et le Cher).

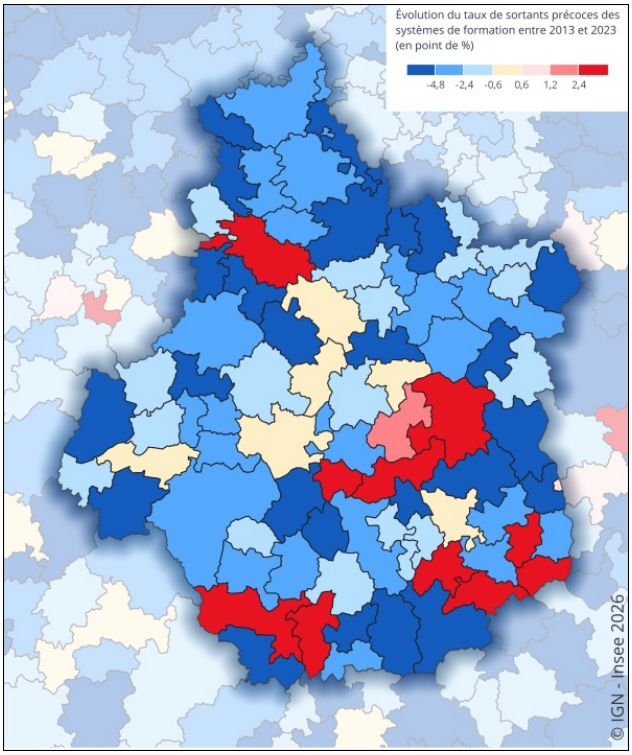
La mobilité résidentielle constitue un autre facteur territorial à prendre en compte. Les arrivées et départs d'un territoire modifient simultanément le nombre de sortants précoces et le nombre total de jeunes d'une classe d'âge, induisant ainsi des écarts entre territoires de la part de sortants précoces des systèmes de formation. Certains territoires sont déficitaires et voient partir des jeunes pour aller étudier ailleurs dans l'enseignement supérieur. Ces départs tirent alors à la baisse le nombre de jeunes diplômés, comme le nombre de jeunes et font accroître le taux de sortants précoces. À l'inverse dans les territoires bénéficiaires, la sédentarité des jeunes pouvant poursuivre leur formation sans déménager se cumule à l'excédent migratoire de ceux qui viennent étudier pour faire baisser le taux de sortants précoces. Ainsi, les alentours des pôles urbains de Tours et d'Orléans présentent un excédent migratoire parmi les 16-24 ans en raison d'une grande diversité de l'offre de formation d'études supérieures.

La proportion de sortants précoces est en moyenne plus élevée dans les territoires ruraux. Elle dépasse les 10 % dans 45 intercommunalités sur les 82 de la région, dont 30 sont situées en zone rurale. La part des sortants précoces dépasse 15 % en Sologne, dans la Brenne et dans la communauté de communes du Grand Châteaudun ▶**figure 2.a**. Les écarts observés entre territoires sont toutefois à mettre en perspective des mobilités pour les études ou pour un motif professionnel. La part de sortants précoces tend à augmenter dans les territoires ruraux après 18 ans, au fur et à mesure que les jeunes poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur quittent leur territoire d'origine pour rejoindre ceux des pôles universitaires. Quelques territoires ruraux font toutefois exception. C'est notamment le cas de la communauté de communes de Levroux-Boischaut Champagne située dans l'Indre où la part des sortants précoces se limite à 4,7 %. Parmi les 16-17 ans, la part de ceux sortis précocement des systèmes de formation dépasse les 10 % dans les communautés de communes du Châtillonnais en Berry

▶ 2.a Part et nombre de sortants précoces chez les 16-24 ans par intercommunalité



▶ 2.b Évolution de la part de sortants précoces entre 2013 et 2023 par intercommunalité



Champ : Jeunes âgés de 16 à 24 ans, intercommunalités du Centre-Val de Loire.
Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2023 (exploitations complémentaires).

dans l'Indre et des Trois Provinces dans le Cher. Dans les grandes agglomérations, cette part est plus élevée dans les Communautés d'Agglomération de Bourges Plus (7,5 %) et de Châteauroux Métropole (6,5 %).

Six sortants précoces sur dix sont des hommes dans la région

Les hommes sortent plus souvent précocement que les femmes des systèmes de formation. En Centre-Val de Loire, un peu plus de six sortants précoces sur dix sont des hommes en 2023. La part des sortants précoces parmi les hommes de 16 à 24 ans est supérieure de plus de 3 points à celle parmi les femmes (10,7 % contre 7,3 % des femmes). Les écarts les plus importants sont observés dans le Loiret (+4,3 points pour les hommes de 16 à 24 ans) et en Eure-et-Loir (+3,8 points). À l'inverse, l'Indre est le département à la différence genrée la plus faible (+ 2,0 points).

La part de sortants précoces est plus importante dans les tranches d'âges les plus élevées (de 3,8 % chez les jeunes de 16 ans à 11,8 % pour ceux âgés de 24 ans). Ainsi, la part des sortants précoces parmi les 18-24 ans est deux fois plus élevée que pour les seuls 16-17 ans (10,7 % contre 4,4 %). Le retard scolaire contribue à l'augmentation des sorties précoces avec l'âge. Dans la tranche d'âge 16-17 ans, une très large majorité des jeunes sont encore inscrits dans un établissement d'enseignement, qu'ils soient diplômés ou non du brevet.

Les **immigrés** sont également plus souvent concernés par des sorties précoces des systèmes de formation. La part des sortants précoces s'élève à 14,3 % pour les immigrés (jusqu'à 15,7 % pour les hommes immigrés). Elle est supérieure de 6 points à celle des autres jeunes dans cette tranche d'âge.

Le rôle de l'environnement familial et résidentiel

Parmi ceux qui vivent encore chez leurs parents, la part de ceux qui vivent en famille monoparentale est de 40,5 % pour les sortants précoces alors qu'elle n'est que 28,8 % pour les autres. Les écarts observés sont encore plus élevés en considérant la situation économique du ménage. Les sortants précoces sont un sur deux à vivre dans une famille où au moins un membre est au chômage, contre trois sur dix pour les autres jeunes âgés de 16 à 24 ans.

Les niveaux de diplôme des parents, particulièrement celui de la mère, constitue également un des principaux facteurs de risques des sorties précoces des systèmes de formation ▶**pour comprendre** : 52,4 % des mères et 48,4 % des pères de sortants précoces ont au maximum un brevet des collèges, contre respectivement 16,3 % et 16,1 % pour les autres jeunes. En lien avec le niveau de diplôme, les parents des sortants précoces occupent également moins souvent des emplois de cadre ou de profession intermédiaire (22,2 % des pères et 20,9 % des mères contre respectivement 41,7 % et 39,6 % des pères et mères des autres jeunes).

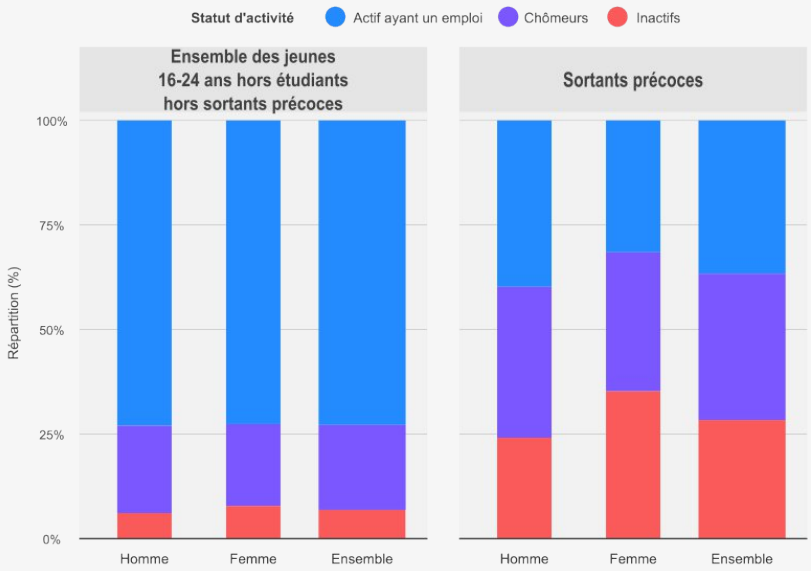
L'environnement résidentiel et le type de logement occupé concourent également à la poursuite d'études ou à l'obtention d'un diplôme. Les sortants précoces vivent par exemple plus fréquemment dans des logements collectifs, particulièrement en logements d'un organisme HLM (34,7 % contre 17,3 % des autres jeunes).

Aussi, la part des jeunes sortants précoces des systèmes de formation tend à être plus élevée dans les territoires où le chômage des 15-24 ans est élevé. Cette part est significativement plus faible dans les territoires qui disposent d'établissements de l'enseignement agricole.

Les sortants précoces plus souvent en marge du marché du travail

Les sortants précoces des systèmes de formation sont ceux les plus en difficulté sur le marché du travail parmi les 16-24 ans, dans la région comme au niveau national. L'absence de diplôme constitue un frein important pour s'insérer dans la vie active [Lefresne, 2015].

▶ 3. Statut d'activité : Comparaison entre les jeunes de 16-24 ans hors étudiants et les sortants précoces



Champ : Jeunes âgés de 16 à 24 ans en France métropolitaine.
Source : Insee, Recensement de la population 2023 (exploitation complémentaire).

En Centre-Val de Loire, 36,6 % des sortants précoces sont en emploi (contre 72,8 % pour les autres jeunes de 16 à 24 ans hors étudiants et hors sortants précoces), et 28,4 % sont inactifs (contre 6,9 %) ▶**figure 3**. Dans la région, les sortants précoces représentent 53,0 % de l'ensemble des jeunes inactifs (hors étudiants) et 32,0 % des chômeurs âgés de 16 à 24 ans.

La situation à l'égard du marché du travail s'améliore nettement avec le niveau de diplôme. Près de deux titulaires d'un CAP ou équivalent sur trois (66,3 %) sont en emploi pour 25,5 % de chômeurs et 8,2 % d'inactifs. Parmi les titulaires du baccalauréat, 70,7 % sont en emploi, 18,7 % au chômage et 6,5 % sont inactifs. Plus de 80 % des jeunes ayant au moins un Bac +2 sont en emploi.

Bien que les femmes de 16 à 24 ans soient minoritaires parmi les sortants précoces des systèmes de formation, leur situation à l'égard du marché du travail est plus préoccupante. Les sortantes précoces sont plus souvent inactives (35,2 %) ou au chômage (33,2 %) qu'en emploi (31,6 %). Leur taux d'emploi est inférieur de plus de 8,2 points à celui de leurs homologues masculins (39,8 %). En outre, un emploi occupé par une sortante précoce sur trois est occupé à temps partiel (34,3 % contre 18,8 % des hommes de 16 à 24 ans). Parmi celles qui sont inactives, 22,4 % sont **femmes au foyer.** ●

Boris Ménard, Nina Thillet (Insee)

► Encadré 1 - Le mot du Rectorat de la région académique Centre-Val de Loire

La persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage constituent un enjeu majeur de la politique académique.

Ainsi, grâce à l'engagement de toute la communauté éducative et aux partenariats, de nombreuses actions ont été mises en œuvre au plus près des territoires pour l'identification et l'accompagnement des jeunes. À titre d'exemple, l'opération « **Assure Ta Rentrée !** » menée par la région Centre-Val de Loire et l'académie d'Orléans-Tours permet de repérer les jeunes sans solution à compter du 15 septembre et de leur proposer une solution de formation ou d'insertion professionnelle.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) joue un rôle essentiel dans la prévention et la prise en charge du décrochage scolaire. Par des actions préventives dans les établissements, elle vise à réduire le nombre de sorties sans qualification. Elle accueille également dans ses dispositifs spécifiques des élèves ayant décroché afin de les réintégrer dans une formation qualifiante et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Depuis la rentrée 2023, de nouvelles mesures de lutte contre le décrochage scolaire sont mises en œuvre dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle : les « **Parcours aménagés de formation initiale – Tous Droits Ouverts** » **(PAFI-TDO)** et les « **Parcours AvenirPro +** ».

Depuis 2024, une baisse du nombre de décrocheurs du système scolaire est constatée (source SIEI : Système interministériel d'échange d'informations).

► Encadré 2 – Le mot de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Centre-Val de Loire

L'«ancrochage» est un dispositif de recherche-action permettant aux établissements scolaires d'enseignement agricole de lancer une réflexion et d'engager des changements adaptés à leur contexte pour améliorer la socialisation, l'autonomisation et les apprentissages des élèves. L'objectif est de limiter le nombre de décrocheurs sortants sans solution. Les changements portent sur les aspects liés au climat éducatif, à l'ambiance dans l'établissement, à la vie en classe et aux modes d'apprentissage, à la dimension professionnelle des enseignements, à l'ancrage territorial de l'établissement et à son ouverture sur le monde extérieur.

Le lycée de Montoire a par exemple créé une mini-ferme à destination des élèves de 4e et 3e qui bénéficient d'un support concret pour les apprentissages des matières générales mais aussi d'un temps de respiration pour travailler dans d'autres conditions. Cette mini-ferme est un vecteur de valorisation du travail des élèves par la vente de leurs produits et de responsabilisation par le travail avec du vivant (productions végétales et atelier de volailles).

Au lycée de Beaune-la Rolande, «Les journées du terroir», sont organisées par les classes du baccalauréat "Technicien Conseil Vente" tout au long de l'année. L'ensemble de l'établissement (élèves et personnels) est mobilisé pour l'évènement : vente des produits du lycée, démonstration de coupes de bois sportives, etc... Cet événement génère des situations d'échanges, de collaborations entre élèves, entre adultes et élèves (anciens et nouveaux), entre filières de formation.

Au lycée d'Amboise, les "Vinycées", salon des vins du GIE (Groupement d'Intérêt Économique) " Club des Écoles", rencontre chaque année un franc succès. Étudiants de BTSA "Technico-commercial" et élèves de Bac Pro "Technicien Conseil Vente" réalisent des dégustations de vins aux nombreux visiteurs pendant que les élèves de 4e et 3e proposent le miel qu'ils élaborent dans leur exploitation pédagogique. Tous s'exercent avec brio à leur futur métier. Un projet fédérateur qui donne du sens aux apprentissages et renforce l'ancrage scolaire.

► Définitions

Les **sortants précoces** sont les jeunes âgés de 16 à 24 ans sans diplôme ou titulaires au maximum du diplôme national du brevet et non inscrits dans un établissement d'enseignement. En dépit d'une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, une part marginale de jeunes quitte l'école avant cet âge.

Le **taux de chômage** est celui au sens du recensement de la population. Il correspond aux personnes qui se sont déclarées chômeurs ou qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Une **femme au foyer** est une femme non étudiante, vivant en couple et inactive.

► Pour en savoir plus

- **Goupil N., Ménard B., Tillard T.**, "Les différences d'orientation entre les femmes et les hommes s'accroissent à l'entrée dans l'enseignement supérieur", *Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 122*, mars 2025.
- **Lefresne F.,** "La lutte contre les sorties précoces dans l'Union européenne", *Note d'information de la DEPP n° 09*, mars 2015.
- **Baha S., Dubujet F., Bloch P., Bonnaud J.**, "Sortants précoces du système scolaire : 5,5 % des jeunes Franciliens, 2 points en dessous du taux national", *Insee Analyses Île-de-France n° 208,* septembre 2025.

► Pour comprendre

Les données proviennent des recensements de la population 2013 et 2023.

Afin de mesurer l'influence des caractéristiques du territoire de résidence des jeunes, une régression linéaire multiple est mise en œuvre. Les variables utilisées sont entre autres le taux de chômage des 15-24 ans, le revenu médian, le salaire mensuel net des femmes et des hommes en équivalent temps plein, la part des ménages en couple avec enfants et la part des diplômés du supérieur.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du Faubourg Bannier
45034 Orléans
Cedex 1

Directeur de la publication :
Stéphan Challier

Rédactrice en chef :
Béatrice Brackenier

Bureau de presse :
medias-centre@insee.fr

www.insee.fr
@InseeCVL
Insee Centre-Val de Loire

ISSN 2416-9471

© Insee Centre-Val de Loire
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Insee